

Lieu de formation au permis et formations

2 roues (AM Scooter, A1, A2, A) & remorques (BE, B96) :

Les exercices aux cours théoriques du code de la route, aux leçons, aux cours collectifs, aux rendez-vous pédagogiques, aux évaluations, aux séances de conduite et pour l'examen pratique : aurons lieux, ainsi que les débuts et fins de séances, à l'agence « Glazik Conduite (coordonnées en pied de page) », en libre accès (dans la limite légale autorisée de personnes, hors ordre de limitation), aux heures d'ouverture de l'agence et selon les heures habituelles ou de rendez-vous, également afin de prendre et déposer le véhicule, ou, pour la formation pratique, de tout autre endroit préalable défini, avec une adresse précise et une heure précise, dans la logique de la vie privée de l'élève, qui peut-être son domicile, son établissement scolaire, son travail, ou tout autre endroit justifié par lui-même en tant que majeur ou ses parents ou son responsable légal pour les mineurs, le temps de trajet restant alors à l'enseignant afin de faire le chemin jusqu'à l'agence sera décompté du temps effectif de conduite prévu pour l'élève.

La piste d'entraînement est située : centre des mines – 29510 Bric, à 10 minutes en automobile, l'usage de celle-ci est libre pour nos enseignants étant la seule auto école à s'en servir. L'amplitude horaire de la piste est de 8h00 à 19h30 du lundi au samedi, et celle-ci ne possède pas d'algéco, mais les toilettes et des boissons chaudes sont disponibles à l'école de conduite avant et après les cours qui sont d'une durée de 1h30 à 2h00.

Toutes les séances et rendez-vous doivent être annulés au préalable 2 jours à l'avance.



Notre auto-école est agréé par « l'ADFM » & « LA MUTUELLE DES MOTARDS ».

Glazik Conduite

Agrément n° E0602964920
1ter rue du Général de Gaulle
29510 Bric

Email : glazikconduite@gmail.com

Tél : 02.98.57.73.25
Portable : 06.20.51.02.60
auto-ecole-quimper.com

Les lundi, mercredi, vendredi : 15h30 - 19h30

Mardi : 14h30 - 18h30
Jeudi : Fermé
Samedi : 09h - 12h30 / 14h - 16h30

Permis « A1 ou 125 », à partir de 16 ans

Permis A1 (à partir de 16ans)

- 1035 €

- Les frais d'inscription + livre de code moto 70 €
- Forfait 20h de conduite (plateau & circulation)
- + Évaluation de départ obligatoire 830 €
- Examen plateau + circulation 70 €
- code par internet (illimité & valable 6mois) 35 €
- Examen du code la route 30 €
- heure de conduite supplément 47 €

Mode de règlement, lors de l'inscription :

- Paiement comptant : vous bénéficierez d'une réduction de 5 %,
- Paiement en 4 fois sans frais : les chèques de mensualité sont demandés à la signature du contrat,

Pièces à fournir (au format PDF par mail) :

- 1 copie couleur de la carte d'identité (recto verso)
- 3 photos d'identité (de préférence Ephoto numérique avec signature)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture de gaz, eaux, électricité, téléphone, ou une feuille d'impôts),
si le justificatif n'est pas au même nom :
& une attestation manuscrite d'hébergement,
& une copie de la carte d'identité de la personne citée sur le justificatif de domicile ,
- 1 copie des permis déjà obtenus
- 1 copie de de l'ASSR2 (pour les moins de 21ans)
- 1 copie de la JDC ou une attestation de situations vis à vis du service national (pour les 17-24ans)



Ne pas jeter sur la voie publique
Suivez nous sur nos pages



Tarif valable 6 mois, jusqu'au 01/07/2021

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com

Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00

Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé

Programme et déroulement de la formation au permis « A1 – 125cm3 » :

Déroulement de la formation aux catégories A1 du permis de conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement au-delà du plaisir et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail... Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'objectif général de la formation est d'amener tous conducteurs à la maîtrise de compétences en termes de savoir, savoir être, savoir faire, et savoir devenir. Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, Enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le programme de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route, notamment celle qui concerne plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire, mais aussi à apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyen et responsable, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto évaluation de vos analyses, décision, action et choix de conduite.

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables. Ces grilles détaillent, pour chaque sous compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous compétence associées, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévus. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. Vous aurez une vue de vos capacités, de vos motivations et de vos limites.

Lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'évaluation de départ

L'évaluation de départ est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation. Cette séance d'entretien, d'observations et d'exercices dure entre 30 et 50min.

Objectif de l'évaluation :

- Permet de savoir qu'elles sont vos motivations, vos prérequis en matière de connaissances (du véhicule et psychomotrices) et l'expérience que vous avez déjà acquises,
- Permet de prévoir la durée de la formation, le prévisionnel des heures de conduite nécessaires ainsi que sa proposition chiffrée.

Le moyen utilisé :

- L'évaluation est effectuée en véhicule correspondant à la formation, à l'aide d'un formulaire papier.

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite ou avec un support média (DVD), avec un enseignant ou via internet (option Code Rousseau).

La formation théorique porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route, Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogue et de médicaments sur la conduite,
- L'influence de la fatigue sur la conduite,
- Les risques liés à la météorologie et à l'état de la chaussée, Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leur conducteur, Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématique

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Les thématiques traitées sont les suivantes

- L'équipement du motard,
- Comment choisir sa moto
- Les risques liés à la conduite des motocyclettes,
- La pression sociale (publicité, travail ...)
- La pression des pairs.

Le lieu d'exercice de l'épreuve général théorique du code de la route :

- L'examen peut-être passé dans un centre agréé, en choix parmi, si l'inscription est fait par nos soins :
- Le centre Securitest « Objectif Code » de Quimper, 20 rue de Brest, 29000 Quimper. Des examens sont organisés du lundi au samedi de 08h00 à 17h00.
- Le centre de tri « La Poste » de crech-Gwen, 32 rue du Président Sadate, 29000 Quimper. Des examens sont organisés du lundi au vendredi à 10h00 et 15h00
- Le centre de tri « La Poste » d'Ergué-Gaberic, 1 rue ampere, 29500 Ergué-Gaberic. Des examens sont organisés du lundi au vendredi à 12h30 et 14h00

Le candidat s'y rends seul et par ses propres moyens, Sous présentation d'une convocation, d'une pièce d'identité valide (ou tout autre chose signalée lors de la réservation de la place d'examen), et ceux 15 min avant l'épreuve.

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

4 compétences sont enseignées et doit être acquise en fin de formation

- Maîtriser le manœuvre du 2 roues motorisé,
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous compétence sera traitée en abordant les points suivants
Le pourquoi, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève,
Le comment, la pression exercée par la société, tel que la publicité, le travail...
Les risques, l'auto-évaluation

Comment se déroule l'examen ?

A l'endroit préalablement défini dans le programme, l'épreuve commence, après accompagnement, sur le centre de permis à Kernevel, 23140 Rospenden, situé à 35 minutes de notre agence, l'épreuve dure 30min.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 comporte 2 phases, hors et en circulation. Ces 2 phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis, (code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage...) et des connaissances, des compétences techniques et comportementaux que vous avez acquis pour conduire.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment (emprunter des routes droite, négocier des virages, changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération, réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier, et/ou autoroutier, dépasser et croiser des véhicules, quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt, prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule).

L'expert réalise un bilan de compétence nécessaire et fondamentale devant être acquis pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert se tâche à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Les résultats sont accessible sous 48h à 72h, selon la procédure d'émission de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), situé 2 Boulevard du Finistère, à Quimper.

Glazik Conduite

Agrément n° E0602964920
1ter rue du Général de Gaulle
29510 Bric

Email : glazikconduite@gmail.com

Tél : 02.98.57.73.25
Portable : 06.20.51.02.60
auto-ecole-quimper.com

Les lundi, mercredi, vendredi : 15h30 - 19h30

Mardi : 14h30 - 18h30
Jeudi : Fermé
Samedi : 09h - 12h30 / 14h - 16h30

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com

Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00

Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé